

08

Est-ce qu'on peut défiscaliser les dons à toutes les associations ?



Oui, la Loi du 1^{er} août a rendu attractif et lisible la défiscalisation des dons des particuliers (article 200 du CGI) et des entreprises (article 238b du CGI) par rapport à un montant maximum le taux sera de 66% pour les premiers et de 60% (dans certaines limites) pour les seconds.

Attention, l'association doit s'assurer de bien être d'intérêt général sur le plan fiscal du terme.